

Gouvernement, & qui fussent même en état de le remplacer. Nous ferons donc au moins revivre l'esprit de notre très-honoré Pere, en établissant des Conseils si avantageux au bien de nos Etats & Nous nous y portons d'autant plus volontiers, que cet établissement ne peut être suspect par sa nouveauté, puisque Nous ne ferons que suivre l'exemple de ce qui s'observe avec succès dans d'autres Royaumes, & qui s'est observé dans le nôtre même, pendant le Règne de plusieurs des Rois nos Prédécesseurs. Le dérangement que 25. années de guerre, & plusieurs autres calamitez publiques ont causé dans les affaires de cette Monarchie & le désir ardent que la qualité de Roi nous inspire, de remettre toutes choses dans leur ordre naturel, & de rétablir la confiance & la tranquillité publique; sont encore de nouvelles raisons qui appuyent la sagesse des conseils que notre très-cher Oncle le Duc d'Orleans Nous a donnés sur ce sujet. Nous savons d'ailleurs, que chargé du Gouvernement de l'Etat jusqu'à notre majorité, tous ses vœux ne tendent qu'à Nous le remettre tranquille & florissant, & à y parvenir par des voyes qui montreront à tous nos Sujets, qu'il ne cherche qu'à connoître & à employer le mérite & la vertu; qu'il veut que les bons Sujets de toutes conditions, & sur-tout ceux de la plus haute naissance, donnent aux autres l'exemple de travailler continuellement pour le bien de la Patrie; que toutes les affaires soient réglées plutôt par un concert unanime, que par la voye de l'autorité; & que la Paix fidèlement entretenue au dehors avec nos Voisins regne en même-tems au dedans, par l'union de tous les Ordres du Royaume. A ces Causes, de l'avis de notre très-cher & très-ami Oncle le Duc d'Orleans Regent, de notre très-cher & très-ami Oncle le Duc de Bourbon, de notre très-cher & très-ami Oncle le Duc du Maine, de notre très-cher & très-ami Oncle le Comte de